



DE VIVE VOIX 27

29 avril 2014

IMPACTS DES GROUPES DE 40 ÉLÈVES EN FRANÇAIS ET EN PHILOSOPHIE SUR LE PROJET DE RÉPARTITION 2014-2015

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et membre du comité des relations du travail (CRT), et Michel Milot, président du SEECLG et du CRT

Petit historique de l'arrivée de cette panacée

À l'automne 2013, deux éléments combinés ont empêché le Collège d'admettre autant d'étudiants qu'il y avait de demandes : l'injection de ressources supplémentaires (en ETC¹) et le manque de locaux au collège. Il faut d'abord savoir que, lors de la négociation de la dernière convention collective (c.c. 2010-2015), la partie syndicale a réussi à obtenir 403 ETC supplémentaires à répartir dans les collèges progressivement au cours des 5 années de la c.c. pour divers besoins, notamment les nombreuses préparations et, dans le cas qui nous intéresse ici, l'encadrement. Ces ressources additionnelles ont entraîné une modification progressive du calcul de la CI² ; dans le cas de l'encadrement : sur le facteur qui se multiplie avec les PES³. Dans la formule mathématique qui calcule la CI, plus un professeur a d'élèves, plus le nombre de PES augmente.

À partir de 2011, lorsque les PES atteignaient 490, le facteur passait de 0,04 à 0,08 pour l'ensemble des PES, entraînant ainsi une explosion de la CI. C'était donc une zone qu'il fallait à tout prix éviter. Par la suite, au fur et à mesure que les ressources pour encadrement ont été injectées dans les collèges (45 ETC, 65 ETC, 116 ETC et finalement 203 ETC pour le réseau), un principe de CI par paliers a été intégré à la formule de la CI par l'introduction d'un facteur au-delà duquel chaque étudiant se met à compter en double. Ainsi, en 2012-2013, cette frontière était établie à 430 PES et l'année prochaine, elle le sera à 415⁴. L'effet est donc moindre et plus difficile à prévoir.

¹ ETC = Équivalent d'un prof qui travaille à Temps Complet.

² CI = charge individuelle, calculée selon une formule qui tient compte du nombre d'heures de prestation, du nombre de préparations et du nombre d'élèves.

³ PES = périodes-étudiants-semaine. Par exemple, un professeur qui a 4 groupes de 25 élèves qu'il voit, chacun, 4 périodes par semaine se retrouvera, dans le calcul de sa CI, avec 400 PES (25 élèves x 4 périodes + 25 élèves x 4 périodes + 25 élèves x 4 périodes + 25 élèves x 4 périodes = 400 PES).

⁴ Tous ces changements ont fait l'objet d'une lettre d'entente nationale à chaque année. Par ailleurs, pour mieux saisir le calcul de la CI, vous trouverez, dans le bandeau gauche du site Web du syndicat (seeclg.org), un Calculateur de CI pour l'année 2013-2014, donc selon la frontière des 430 PES. En fin d'année ou au début de l'année prochaine, ce calculateur sera modifié pour répondre à la nouvelle frontière des 415 PES.

Ainsi, ces ressources supplémentaires pour l'encadrement peuvent entraîner, progressivement et petit à petit, une baisse du nombre d'élèves par professeur⁵. Les disciplines les plus touchées par ce facteur sont celles où les professeurs enseignent plusieurs heures par semaine tout en ayant beaucoup d'élèves ; c'est le cas, notamment, des disciplines français et philosophie. Or, si plusieurs professeurs se mettent à avoir un peu moins d'élèves au total, plus de groupes sont alors créés, et cela prend plus de professeurs pour enseigner à ce même grand total d'élèves. Mais qui dit plus de groupes, dit besoin d'un plus grand nombre de locaux. Et voilà le nœud du problème : à Lionel-Groulx, un collège dans une région qui n'enregistre aucune baisse démographique, les demandes d'admission sont nombreuses, et nous avons fini par manquer de locaux de classe. Le Collège a donc dû refuser une centaine d'élèves l'automne dernier. Ainsi, l'injection de ressources supplémentaires a entraîné, oui, un allégement de la tâche des profs dont la portion « encadrement » de leur tâche est lourde mais, à cause du manque de locaux de classe, cela a aussi entraîné une baisse du nombre d'élèves admis, donc moins de tâche pour certaines disciplines (surtout sciences humaines et, par la bande, les disciplines de la formation générale).

Il y a déjà un moment que l'on voit ce problème se profiler à l'horizon. La direction a d'ailleurs souligné l'automne dernier, en comité des relations du travail (CRT), que des solutions devraient être envisagées pour l'année prochaine. Malheureusement, ce n'est qu'à la fin février que la Direction des études a déposé, en CRT, son *Plan d'optimisation des locaux d'enseignement*. Il aurait pourtant été fort utile d'avoir plus de temps pour réfléchir à cette problématique complexe. Bref, la direction a proposé, parmi diverses solutions au manque de locaux, la formation de groupes de 40 élèves pour les cours de formation générale de 60 périodes en français et en philosophie, et ce, pour récupérer des locaux de classe afin de pouvoir accepter tous les élèves qui font une demande d'admission.

Impacts de la formule des groupes de 40 sur le projet de répartition 2014-2015⁶

Après une consultation de dernière minute des départements de français et de philosophie à la fin mars par la Direction des études, la formule des groupes de 40 a été mise en branle pour l'année prochaine (que pour certains cours, que pour la session d'automne pour le département de français – session où le manque de locaux se fait sentir – ; pour toute l'année en ce qui concerne le département de philosophie). Ainsi, dans la première version (incomplète) du projet de répartition (volets 1 et 2 uniquement) déposée par la partie patronale le 8 avril en CRT, s'insérait la formule des groupes de 40. Pour éviter une diminution de la tâche (moyenne annuelle) des départements de français et de philosophie ainsi que pour éviter que les professeurs touchés se retrouvent, dans leur tâche, avec un nombre d'élèves total plus grand qu'auparavant, le nombre d'élèves des groupes de 40 a plutôt été établi à 37 (après

⁵ Évidemment, comme plusieurs paramètres comptent dans le calcul de la CI et comme le nombre d'heures de prestation influence beaucoup plus la CI que les PES, cette frontière des 415 PES peut avoir une influence moins importante si, par exemple, un professeur enseigne peu d'heures par semaine ou s'il n'a qu'une seule préparation.

⁶ Il n'est ici question que des impacts sur la tâche et non sur les conditions d'apprentissage des élèves.

déperdition⁷). Or, puisque cette formule peut entraîner une diminution du nombre d'heures de prestation⁸ et que le nombre d'heures de prestation a un plus grand impact que le nombre total d'élèves d'un prof sur le calcul de sa CI, les professeurs qui se retrouveront avec des groupes de 37 se retrouveront aussi avec une CI session assez basse. De plus, le mode de calcul des ressources générera moins d'ETC en français et en philosophie qu'auparavant⁹. Ainsi, le Collège se doit d'injecter des ETC supplémentaires dans ces deux disciplines pour permettre d'engager le même nombre de professeurs sur une base annuelle.

Du nombre total des ETC supplémentaires pour l'encadrement (203 ETC « réseau »), c'est 8,93 ETC que Lionel-Groulx a reçus pour l'année prochaine. Au départ, pour répondre aux besoins des départements de français et de philosophie (besoins créés par la formule des « groupes de 40 », par la frontière des 415 PES et par le maintien du nombre de profs engagés), la partie patronale avait distribué à ces départements une très grosse partie de cette banque d'ETC supplémentaires d'encadrement, une portion plus grosse que celle répondant aux besoins réels de ceux-ci. Or, après vérifications de la part de la partie syndicale, il est apparu que ces deux départements ne pouvaient pas recevoir une aussi grosse part de cette banque, puisque d'autres disciplines devaient aussi bénéficier de l'ajout de ces ressources supplémentaires. Vu l'urgence de la situation (la fin de l'année scolaire arrive à grands pas, et les départements doivent se répartir la tâche pour l'automne prochain), les parties patronale et syndicale en sont venues à combler ce « manque » d'ETC pour les départements de français et de philosophie en puisant dans une autre banque d'ETC, celle des ETC de sous-embauche.

Qu'est-ce que la sous-embauche ? À chaque année, le Collège ouvre un certain nombre de groupes de tous les cours offerts selon le nombre d'élèves inscrits, en tenant compte de balises spécifiques à chaque cours et à chaque programme. Il est presque impossible que ces prévisions soient totalement exactes. Ceci dit, le Collège doit tenter d'être le plus près possible de la réalité. Si, une année, le Collège embauche plus de profs que nécessaire, on se retrouve alors en sur-embauche (en déficit d'ETC), et des mesures doivent être prises, le plus rapidement possible dans les années qui suivent, pour combler ce déficit (par exemple, en engageant un peu moins de profs que nécessaire lors de l'année suivante, ce qui entraîne une légère hausse du nombre d'élèves par prof). Si, au contraire, le Collège embauche un peu moins de profs que nécessaire, on se retrouve en sous-embauche. Au cours des 4 années passées, nous nous sommes retrouvés en forte sous-embauche pendant 2 années et en sur-embauche les 2 autres. En bout de ligne, nous avons une banque de 13 ETC à « dépenser » le plus rapidement possible au cours des années à venir (en fait, la convention collective indique que les « sur » ou « sous »-embauches doivent être rééquilibrées au cours de l'année qui suit).

Pour l'année prochaine, une partie des surplus servira à maintenir le nombre d'ETC dans les départements de français et de philosophie (ces deux départements ont donc reçu un peu plus

⁷ Soit après les dates de recensement de la population étudiante (après la date d'abandon) : le 20 septembre pour la session d'automne et le 15 février pour la session d'hiver.

⁸ Un professeur qui aurait 2 préparations pourrait alors prendre 3 groupes de 37 élèves plutôt que 4 groupes de 27 et donnerait alors 12 heures de prestation par semaine au lieu de 16.

⁹ Pour avoir plus d'explications sur le mode de calcul, passez nous voir au F-202.

que leur part de cette « enveloppe »). Cela permet, l'automne prochain, de ne pas refuser d'élèves (d'avoir plus d'élèves donc plus de profs pour plusieurs disciplines). Le hic, c'est que cette banque d'ETC de sous-embauche n'est pas éternelle. Tout cela en plus des facteurs inconnus liés à la prochaine convention collective¹⁰. De plus, le problème des CI basses en français et en philosophie demeure¹¹, et il faut s'assurer d'une certaine équité entre les CI moyennes des diverses disciplines.

À court terme, si aucune « banque d'ETC » n'est constituée en plus de celle des ETC supplémentaires d'encadrement (par exemple, par une légère sous-embauche constante dans toutes les disciplines sauf pour français et philo, i.e. par un léger déplacement de ressources vers ces deux disciplines) afin de combler les besoins des départements touchés par la formule des « groupes de 40 », l'impact pourrait se faire sentir sur les professeurs de ces disciplines. Ceux-ci pourraient se voir attribuer un plus grand nombre d'élèves au cours d'une même session ou au cours d'une même année. Cette hausse du nombre d'élèves entraînerait ainsi une baisse de la tâche dans ces départements, donc moins de travail pour les précaires¹². Il s'avère difficile de prévoir la valeur exacte de ces impacts à la baisse sur la tâche des départements touchés par la formule des « groupes de 40 », mais cet impact est inévitable.

Autre élément à considérer dans cette complexe problématique : les impacts liés au mode de financement¹³ et au mode de calcul¹⁴. Oui, il est vrai que les groupes de 40 en formation générale permettent d'accepter plus d'élèves au Collège, donc d'engager plus de profs dans les disciplines touchées par ces élèves supplémentaires (selon les programmes choisis par eux) ainsi qu'en formation générale. Cependant, pour les disciplines concernées par les groupes de 40, cette hausse du nombre d'élèves n'aura pas l'effet à la hausse escompté. En effet, les groupes à 37 élèves au lieu de 27 entraînent un moins grand nombre de groupes donc une tâche moins grande (besoin de moins de profs) et des besoins moins grands en ressources. Les économies de ressources faites dans les départements de français et de philosophie, oui, permettraient de financer davantage les programmes plus coûteux (et d'avoir un léger impact à la hausse sur la tâche des disciplines liées à ces programmes plus coûteux), mais cela au détriment de la tâche en formation générale.

Existe-t-il d'autres solutions ?

En revenant à la source du problème, soit celui du manque de locaux de classe dans le collège, la partie syndicale a soulevé, en CRT, diverses idées afin de maximiser l'utilisation des locaux à

¹⁰ Par exemple, y aura-t-il ajout ou diminution des ressources ? modification des paramètres de la CI ? etc.

¹¹ Par exemple, dans le cas d'un professeur qui aurait 3 groupes de 37 élèves avec deux préparations, même si les PES dépassent 415, l'impact sur la CI n'est si grand puisque le nombre d'heures de prestation est bas.

¹² Autre impact collatéral, surtout dans le cas du département de français, où plusieurs cours sont concernés par la formule des « groupes de 40 », surtout si cette formule était appliquée toute l'année : comme mentionné par Alain Girard lors du CRT du 22 avril, lors des prochains départs à la retraite, si la formule des groupes de 40 s'étend sur l'année au complet, les postes libérés pourraient ne pas être offerts à des précaires afin d'absorber cette baisse de tâche provoquée par la formule « groupes de 40 » et d'éviter d'éventuels profs mis en disponibilité (MED).

¹³ Calcul qui définit les ressources que le Collège reçoit du ministère.

¹⁴ Façon de répartir ces ressources.

Lionel-Groulx. Par exemple, certains locaux qui ne sont pas actuellement dédiés à l'enseignement pourraient être récupérés (c'est le cas, notamment, des locaux D-116 et D-118, qui ont été vides toute l'année pour un projet de café pédagogique de la Directrice des études). Aussi, puisque quelques programmes ont de petites cohortes, puisque certains cours doivent nécessairement être donnés en petits groupes (entre 15 et 20 élèves), il serait possible d'utiliser les plus grands « locaux de 30 élèves » afin de les diviser en deux et d'ainsi récupérer des locaux au format « groupes de 30 ». Cela nous permettrait peut-être d'éviter la formule des « groupes de 40 » et d'utiliser les ETC supplémentaires pour encadrement pour leur fonction première : baisser le nombre d'élèves par groupe (et de donner de la tâche à plus de précaires, voire même d'engager de nouveaux professeurs) et non diminuer le nombre d'heures de prestation en gonflant les groupes. Toutes les disciplines touchées par la lourdeur de l'encadrement pourraient donc en bénéficier. Bref, il est évident que nous devrons nous pencher, dès le début de l'année prochaine, sur cette problématique, car la solution trouvée pour l'année prochaine pose des problèmes évidents.